Mairie d'USTARITZ

Réaménagement du rez-de-chaussée en salle de classe

REGLEMENT DE CONSULTATION

DU **25/01/2016**

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : **19/02/2016 avant 12h**

MAITRE DE L'OUVRAGE

Mairie d'USTARITZ
875 Route de Landagoien
64480 USTARITZ

Art 1er OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne :
Réaménagement du rez-de-chaussée en salle de classe – Maison « ETXETOA » – HERAURITZ
64480 USTARITZ

Art 2ème CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée

Les entreprises devront répondre sur les conditions techniques du dossier de consultation.

2.2. MODALITES D'ATTRIBUTION DES MARCHES

- Par corps d'état séparés.

2.3. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Les travaux désignés ci-dessous sont divisés en 10 lots.

LOTS	NATURE DES TRAVAUX - OUVRAGES ET PRESTATIONS
01	DEMOLITIONS – MACONNERIE - RESEAUX
02	CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE - PLANCHER
03	TRAITEMENT INSECTICIDE
04	MENUISERIES EXTERIEURES PVC
05	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS
06	PLATRERIE – ISOLATION – FAUX PLAFONDS
07	CARRELAGE - FAÏENCES
08	ELECTRICITE – VMC - CHAUFFAGE
09	PLOMBERIE - SANITAIRE
10	PEINTURES – SOLS SOUPLES

Un marché séparé sera conclu avec l'entreprise intéressée pour les travaux du lot correspondant.

L'offre de chaque entreprise pourra porter sur un ou plusieurs lots, chaque lot faisant obligatoirement l'objet d'un acte d'engagement distinct, sous peine de non-conformité de l'offre.

2.4. INTERVENANTS

Maître d'œuvre :
- SOliHA Pays Basque – 9 Rue Jacques Laffitte – 64100 BAYONNE

Coordonnateur S.P.S. :
- BUREAU VERITAS – 4 chemin de l'aviation – BP 247 – 64205 BASSUSSARRY Cedex

BUREAU DE CONTROLE :
- BUREAU VERITAS – 4 chemin de l'aviation – BP 247 – 64205 BASSUSSARRY Cedex

Les frais correspondants seront pris en charge par le Maître de l'Ouvrage.

2.5. COMPLEMENTS A APPORTER AU C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et doivent fournir leur proposition sur cette base.

2.6. OPTIONS – VARIANTES

Les options et/ou les variantes demandées dans le C.C.T.P. seront présentées en annexe à l'offre de base.

Les candidats peuvent présenter toutes les variantes de leur choix en annexe de l'acte d'engagement.

2.7. LE DELAI GLOBAL D'EXECUTION est fixé au C.C.A.P. et ne peut en aucun cas être changé.

2.8. MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Le prix sera établi en valeur « Janvier 2016 »

Le marché établi sur la base d'un prix global et forfaitaire fera l'objet de paiement par acomptes et par virement dans un délai de 30 jours.

2.9. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **QUATRE VINGT DIX JOURS (90)** à compter de la date limite de remise des offres.

Art 3ème CONTENU ET REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer :

sur le Site : www.eadministration64.fr
ou à demander un exemplaire papier par mail au service technique de la mairie d'USTARITZ :
services.techiniques@ustaritz.fr

Le dossier comprend :

- Le présent règlement, l'acte d'engagement
- Le **C**ahier des **C**lauses **A**dministratives **P**articulières, et ses annexes
- Le **C**ahier des **C**lauses **T**echniques **P**articulières et ses annexes
- Les plans du projet

Ces documents doivent être acceptés sans aucune modification et dans leur intégralité.

Art 4me PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet valable quel que soit le nombre de lots pour lequel ils soumissionnent. Ce dossier devra être constitué des documents suivants :

1) la lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement solidaire ou conjoint (modèle DC1 ci-joint)

2) déclaration du candidat permettant d'évaluer ses capacités professionnelles, techniques et financières (modèle DC 2 ci-joint), **avec indication au titre des références requises : chiffre d'affaires des 3 dernières années et liste des principales opérations réalisées ou cours des 5 dernières années ou en cours de réalisation** ;

3) déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Le marché sera attribué au candidat retenu sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 5 jours les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents. **Il devra également fournir, dans ce même délai, les attestations de sa Compagnie d'Assurance certifiant qu'il est assuré pour l'ensemble des prestations prévues dans l'intitulé du lot, y compris celles qu'il envisage de sous-traiter**. Les candidats peuvent produire ces certificats dès la remise de leur offre (si non utilisation du modèle DC2 ci-joint)

4) attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1, et L. 125-3 du Code du Travail (si non utilisation du modèle DC2 ci-joint).

En cas de co-traitance, ou de sous-traitance, chacun des intervenants au marché devra produire un dossier complet, comprenant l'ensemble des pièces énumérées ci-dessus.

1) un acte d'engagement (en 1 exemplaire) sur lequel l'offre sera établi, avec indication des sous-traitants éventuels,
2) un devis quantitatif-estimatif détaillé des travaux (en 3 exemplaires), justifiant le montant de l'acte d'engagement.

Sur ces bases, la vérification des offres conduisant à la conclusion des marchés s'effectuera sur la base du quantitatif dressé par le Maître d'œuvre et joint au présent dossier.

Toutefois, dans la mesure où des entreprises seraient amenées à modifier ces éléments, les devis ainsi établis devront faire l'objet d'une proposition complémentaire à l'offre de base.

Ce devis devra spécifier les marques et matériels proposés pour répondre aux exigences de qualité des pièces techniques.

Art 5me JUGEMENT DES OFFRES

Les variantes ne seront prises en considération que dans la mesure où les candidats auront présenté une offre entièrement conforme à la solution de base.

Le Maître d'Ouvrage se réserve, en outre, la faculté de se faire communiquer pendant l'examen des offres, les sous-détails de prix nécessaires à la vérification des propositions.

Lors de la conclusion des marchés seront arrêtés sur la base des propositions des entreprises les marques et matériels retenus pour la réalisation du chantier.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

- La valeur technique : 40% *(au regard du mémoire technique en annexe du DCE à remplir)*
- Le prix des prestations : 60%

Art 6me CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les offres doivent être rédigées en langue française.

Les plis contenant les offres peuvent être envoyés par la Poste en recommandé ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie d'USTARITZ
875 Route de Landagoien
64480 USTARITZ

AVANT LE 19/02/2016 A 12 HEURES (terme de rigueur)

Aucun pli parvenu après cette date et heure ne sera accepté.

Le pli fermé devra comporter les mentions :

« Marché à Procédure Adaptée » Mairie d'USTARITZ
Réaménagement du rez-de-chaussée en salle de classe
Maison « ETXETOA » - HERAURITZ
64480 USTARITZ

LOT N° ..... "NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE FIXEE".

Art 7me RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, et s'ils désirent se rendre sur les lieux, les candidats devront s'adresser :

Renseignements techniques :

SOliHA Pays Basque
6 rue Jacques Laffitte
64100 BAYONNE
M. LAUILHE - Technicien
Tel : 05-59-46-31-39
Fax : 05-59-58-70-97
Courriel : moe.paysbasque@soliha.fr

Renseignements administratifs :

Mairie d'USTARITZ
875 Route e Landagoien
64480 USTARITZ
Tél : 05.59.93.00.44
Fax : 05.59.93.38.93
Courriel : mairie@ustaritz.fr

Le Maître d'Ouvrage.